

1. Depuis mon espace ADUM, je procède à ma réinscription.
2. Si ce n'est pas déjà fait, j'enregistre les noms des personnes membres de mon Comité de Suivi Individuel de Thèse. La composition de mon CSI devra avoir été validée en amont par le Directeur de l'Ecole Doctorale.
Pour les personnes doctorantes de l'ED 536 : le référent de mon Comité de Suivi Individuel de Thèse doit déposer le rapport pour que je puisse finaliser l'inscription.
Pour les personnes doctorantes de l'ED 537 : je dois déposer le rapport de mon Comité de Suivi individuel de Thèse.
3. Mon autorisation d'inscription est validée par le Directeur de thèse. (Je n'ai aucune démarche à faire. Tout est automatisé depuis ADUM).
4. Le Directeur de l'Ecole Doctorale valide la demande d'inscription.
5. Je suis informé par mail de la validation de mon autorisation d'inscription. Je dois à présent m'acquitter de la CVEC et des frais d'inscription en ligne ou par virement **sur la plateforme ADUM**.
6. La gestionnaire scolarité vérifie mon dossier administratif ainsi que mon paiement.
7. Une confirmation d'inscription m'est transmise par mail. Mon certificat de scolarité est disponible depuis la plateforme ADUM. Je peux retirer le sticker à coller sur ma carte étudiant pour la nouvelle année universitaire au bureau de la scolarité.